

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE du 13 mai 2025

convocation du 6 mai 2025

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames : Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Maud CADARIO,
Messieurs : Michel TRONEL, René GOBEAUT, Francis VALLET-DUCLOS, Jean GRUMIAUX,
Dominique MULOT, Vincent SORET.

Absent excusé :

Christophe LEROUX pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS

Absents : Madame Pauline DUPONT ; Cyrille DESORMEAUX

Secrétaire de séance : René GOBEAUT

La Séance est ouverte à 20h30

1. Délibération : Tarif concessions cimetière

Vu la délibération en date du 1^{er} octobre 2019 ayant adopté les tarifs des concessions du cimetière ;

Il est proposé de réviser ces tarifs pour tous les types de concessions,

Les nouveaux tarifs et les durées sont délibérés et applicables au 14 mai 2025 comme suit :

Types de concession	Durée	Montant
Terre ou Caveau	30 ans	200 €
Cavurne	30 ans	200 €
Columbarium	30 ans	400 €
Dispersion des cendres : Plaque pour le Jardin des Souvenirs)		50 €

2. Délibération : Participation financière destruction des nids de frelons asiatiques

Vu la délibération n° 13/2019 du conseil municipal de Canappeville en date 11 avril 2019

Vu l'aide proposée en 2025 du Département indiquant une prise en charge de 30% de la facture dans la limite de 30€.

Vu l'aide proposée en 2025 de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg indiquant une prise en charge de 30% dans la limite de 30€

La condition afin d'obtenir les aides est de faire appel à une entreprise agréée indiquée sur : <https://www.frelonasiatique27.fr/>

Madame le Maire propose de revoir la position de la commune au vu des nouveaux éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'aider à hauteur de 50%, du montant restant à charge du particulier après déductions des aides du département et de la Communauté de Communes dans la limite de 60€.
- Dit que cette participation sera directement versée au propriétaire ou à l'occupant ayant réglé la facture d'intervention, sur présentation des documents originaux le justifiant,
- Dit que les crédits de cette dépense seront prélevés sur le compte 65138 en dépenses de fonctionnement du budget communal.

3. Délibération : Signature de la Convention Territoriale Globale : « Bonus CAF »

La Convention Territoriale Globale a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que la mise en place de toute action favorable aux allocataires. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés (CAF, Communauté de Communes, Communes, SIVOS ...) et définit les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante par mobilisation des cofinancements et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

En fonction des résultats du diagnostic, la Convention Territoriale Globale pourra couvrir différents domaines d'intervention : la petite-enfance, la jeunesse, l'enfance, la parentalité, l'accès au droit et aux services, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap, l'accompagnement social ou l'inclusion numérique

Après avoir entendu Mme le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide de signer la convention territoriale globale pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 pour bénéficier des modalités de financement (bonus territoire CTG),
- autorise le Maire à signer la présente convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires liés à cette opération,
- dit que les dépenses et recettes seront inscrites au budget communal 2025 et suivants.

4. Commissions travaux

- Nous avons sollicité la société AVENEL pour établir un devis pour le remplacement de l'alarme incendie de l'école, celle-ci étant défectueuse. Le montant du devis s'élève à 3725.52€. Le montant de la dépense a été voté au budget d'investissement 2025. La commission travaux a validé le devis correspondant à notre besoin.
- La collectivité a investi dans une structure de jeux pour jeunes enfants. Elle sera installée le 3 juin au terrain multisports par quelques conseillers municipaux et notre agent territorial.
- Travaux salle polyvalente : il a été revu notre position sur le restant dû au cabinet MANIERE, architecte, pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente. Nous acceptons de se baser sur le montant total des travaux estimé sur l'avenant N°2, comme demandé par monsieur Christian MANIERE. Nous réitérons le fait de résilier notre acte d'engagement pour un motif d'intérêt général. En effet, l'augmentation du budget initial, et le manque de subventions adéquates nous auraient mis en difficultés pour financer ce projet. Il sera demandé au cabinet MANIERE de conclure un avenant au marché portant sur la résiliation anticipée, à l'étape du Dossier de Consultation des Entreprises.

- Le premier fauchage en agglomération sera réalisé par la Communauté de Communes les 4 et 5 juin 2025.

5. Questions diverses

- Un courrier recommandé a été adressé à l'ensemble du conseil municipal en date du 5 mai par maître SUXE, avocat à Rouen, représentant madame BECKERICH et monsieur HAUCHARD, résidant 3 rue de l'église à Canappeville. Il est évoqué par les plaignants des nuisances olfactives, et des troubles en raison de la présence proche de leur propriété, du relai Pick'Up La Poste installé sur la place de l'église, à côté de l'abribus.

Il est demandé à Mme le Maire et son conseil municipal de répondre sous quinzaine pour donner une réponse aux doléances des plaignants, à savoir le déplacement du relai Pick'Up aux abords de leur propriété.

Une enquête de satisfaction de l'équipement a été faite auprès des habitants de la commune : seule, une réponse négative a été rendue, sur son emplacement.

A ce jour, hormis les dires de Madame BECKERICK et Monsieur HAUCHARD, rien ne prouve que le relai Pick'Up génère des nuisances olfactives et sonores.

- Il est évoqué l'étude de miroirs à l'intersection de la route de Louviers et la route de la Massue.
- La commune renouvelle son inscription à l'appel à projet « embellissement » proposé par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : mardi 24 juin 2025 à 20h30. (Les dates annoncées restent prévisionnelles et sont confirmées par affichage de la convocation).

➤ **La séance est levée à 23h05**

Laurence DUVAL	Agnès SERGENT	Michel TRONEL
Francis VALLET-DUCLOS	Cyrille DESORMEAUX Absent	Maud CADARIO
Pauline DUPONT Absente	Jean GRUMIAUX	René GOBEAUT
Christophe LEROUX Pouvoir à Francis VALLET-DUCLOS	Dominique MULOT	Vincent SORET